

Les malheurs de la Grèce, citoyen malade de l'Europe



Article rédigé par *Michel Pinton*, le 23 janvier 2015

La Grèce — où l'on vote ce dimanche 25 janvier pour un nouveau Parlement — est comme ces patients qui empoisonnent la vie de leur médecin. Un jour ils frappent à la porte ; on les ausculte ; on diagnostique le mal dont ils souffrent ; on leur prescrit une cure qu'on pense définitive. Ils partent en promettant de suivre les instructions données. Mais, quelque temps après, les voici de retour. Le mal qu'on croyait guéri, est toujours là. Il faut recommencer à les soigner.

L'Union européenne est le médecin de la Grèce. Trois fois depuis six ans, elle a été obligée de courir au chevet du malade qui était atteint de graves troubles financiers. Trois fois elle a prescrit un régime énergique qui devait remettre le malade debout en moins de deux ans. Mais le mal a résisté au remède. Les symptômes sinistres continuent de s'accumuler : la Grèce a perdu le quart de sa richesse nationale ; les revenus de sa population ont été amputés d'un tiers ; six jeunes sur dix sont au chômage. On pourrait aligner bien d'autres statistiques catastrophiques. Les troubles financiers ne sont pas près de disparaître.

La réalité échappe à tous les calculs

La maladie grecque est devenue le cauchemar de l'Union européenne. Notre continent s'est doté d'institutions dont la mission est de veiller à ce que la prospérité soit de mieux en mieux partagée entre les vingt-huit peuples qui la composent. Plus encore, la Grèce fait partie de la zone euro, c'est-à-dire des nations qui sont à l'avant-garde de « l'union toujours plus étroite » entre les peuples de l'Europe. Et voici que la réalité échappe à tous les calculs et toutes les prévisions : en termes de richesse par habitant, la république hellène s'éloigne rapidement des autres. Cette petite nation périphérique met à l'épreuve l'édifice communautaire construit depuis un demi-siècle.

Est-ce parce que la solidarité européenne promise par les traités fait défaut ? Les partis qui se disputent les sièges du Parlement d'Athènes l'affirment. La Commission de Bruxelles le nie avec indignation. Selon elle, les Grecs ne sont victimes que d'eux-mêmes. Ils payent des décennies de gabegie budgétaire et de truquage de leurs comptes publics. En les aidant à remettre leurs finances en ordre et en leur prêtant des sommes importantes à des taux raisonnables, les gouvernements frères remplissent leur devoir de solidarité. De surcroît, la Grèce a la chance de bénéficier d'aides communautaires, dites « fonds structurels », qui stimulent l'activité de la péninsule et atténuent les pertes de revenus de ses habitants.

La solidarité européenne

Essayons d'être impartiaux. Examinons sans passion ni préjugé ce que signifie le mot solidarité dans la zone euro.

Les pères de la monnaie unique visaient haut. Ils étaient persuadés que l'euro allait resserrer les liens entre les peuples qui l'utiliseraient à un point tel qu'ils se sentiraient membres d'une nouvelle nation : la fédération européenne. Ce n'est pas par hasard si la monnaie unique est exactement contemporaine de la proclamation d'une « citoyenneté européenne ». Ceux de nos dirigeants qui ont le plus voulu l'euro — Jacques Delors et Valéry Giscard d'Estaing par exemple — étaient parmi les plus ardents à célébrer l'avènement d'une solidarité entre citoyens européens aussi forte celle qui attache les citoyens français les uns aux autres.

Qu'en est-il en pratique ? Pour discerner la portée et les limites de la solidarité suscitée par la monnaie unique, je m'appuierai sur quelques idées générales et des observations simples.

Les monnaies bien gérées ont des avantages qui sont connus depuis Aristote. Elles sont des arbitres impartiaux de la valeur de chaque bien ; elles stimulent et élargissent les échanges de produits ; elles facilitent le crédit aux entreprises et aux particuliers ; elles protègent l'épargne. Chaque monnaie crée entre ceux qui l'utilisent, une solidarité que la doctrine sociale de l'Église appelle commutative. L'euro a jusqu'à présent apporté ce type de solidarité avec succès, comme en témoignent les sondages d'opinion qui montrent que les Grecs, comme les Français, lui sont majoritairement attachés.

Mais, toute réalisation humaine ayant sa face sombre, les monnaies ont aussi leurs inconvénients. Leur libre circulation a tendance, surtout si elle devient rapide, à creuser de graves inégalités entre individus et classes sociales. La misère ouvrière dans l'Europe du XIXe siècle en est un exemple éloquent. C'est pourquoi les autorités publiques ont le devoir de redistribuer l'argent qui s'agglutine entre les mains de quelques privilégiés. Elles le font par exemple en canalisant la monnaie vers l'assurance maladie, l'assurance chômage et les caisses de retraite. Elles protègent ainsi les plus faibles. La doctrine sociale de l'Église parle de solidarité correctrice ou distributive.

Un aspect peu connu de la solidarité correctrice concerne les inégalités territoriales. Prenons l'exemple de notre pays. Il y a chez nous des départements riches et d'autres qui le sont beaucoup moins. Notre monnaie a naturellement tendance à élargir leurs différences. Nos gouvernements successifs ont compris la nécessité d'une redistribution fiscale pour éviter que les écarts entre régions ne deviennent insupportables. C'est ainsi que les habitants d'Île-de-France sont appelés à transférer une partie de leurs ressources à ceux de Corse ou de Guadeloupe. Grâce à l'efficacité de notre solidarité citoyenne, les mouvements qui réclament la sécession de l'Île de Beauté ou des Antilles ne sont guère écoutés.

La solidarité correctrice entre nations de la zone euro est-elle, sinon de même ampleur, du moins de même nature que celle qui lie nos départements et nos régions ? Et si cette solidarité européenne n'existe pas encore, est-elle possible ? Si ce n'est pas le cas, les inconvénients de la monnaie unique finiront par l'emporter sur ses avantages et elle disparaîtra. De grands économistes ont examiné ces questions. Ils ont pour noms notamment Mundell, Kenel et Krugman. Ils ont cherché les conditions minimales à la stabilité d'une union monétaire et mis en évidence les obstacles qui la rendaient fragile. Je me contenterai ci-après de présenter leurs conclusions sous la forme d'une illustration simple.

L'impact de la monnaie

Comparons la Grèce et la Creuse. À bien des égards, elles diffèrent profondément. Mais, pour ce qui nous intéresse ici, elles ont des traits communs. La Creuse est un des départements les plus pauvres de France, comme la Grèce par rapport à l'Europe. Elles sont loin des grands centres d'activité, Paris pour la première, la vallée du Rhin pour la seconde. Elles ont peu de richesses naturelles ; leurs industries sont fragiles ; elles exportent moins qu'elles ne doivent importer. L'une et l'autre utilisent une monnaie qui n'est pas la leur. Elles en subissent les inconvénients plus que les autres territoires. La plus grande partie de leurs produits accédant à grand peine au marché mondial, elles doivent se contenter d'activités de sous-traitance qui sont les premières touchées en temps de récession de l'économie européenne. Elles sont donc plus durement atteintes dans leur substance que la région parisienne, la Bavière ou la Lombardie. La pauvreté et le chômage y creusent des sillons plus profonds et le rebond de l'activité y est plus tardif. L'une et l'autre ont donc un besoin impérieux de la solidarité correctrice du reste de la zone euro.

Leur similarité s'arrête là car la Creuse, en tant que territoire français, peut compter sur une solidarité que l'Europe est incapable de fournir à la Grèce, à supposer que les instances de Bruxelles le veuillent.

D'abord, les crises économiques entament les revenus des Creusois beaucoup moins que ceux des Grecs. Par exemple les retraites versées chaque mois sur le plateau de Millevaches continuent d'être alignées sur celles des personnes âgées qui habitent Paris ; de même les indemnités aux chômeurs et de façon générale, toutes les prestations sociales et subventions aux collectivités. Les Grecs sont dans une situation beaucoup plus difficile. Tous les transferts de ressources que je viens d'énumérer, y sont amputés parce qu'ils dépendent

d'autorités grecques qui sont elles-mêmes appauvries. Le fonctionnaire creusois peut dormir sur ses deux oreilles ; il n'a rien à craindre de la crise et il paiera les mêmes factures qu'avant pour les mêmes services, à la grande satisfaction des artisans et commerçants locaux. Son collègue grec a du souci à se faire. Son salaire étant diminué, il devra couper dans ses dépenses ; son plombier et son médecin habituels verront leurs revenus baisser à leur tour.

Ensuite les Creusois n'ont pas à s'inquiéter du sort des banques dans lesquelles ils déposent leur épargne. Il n'y a pas d'établissement de crédit purement creusois. Si par exemple, le Crédit Agricole se trouve fâcheusement engagé dans un projet local que la crise fait chuter —disons un investissement touristique à Aubusson — la perte subie par la banque verte figurera dans les comptes du siège national de Paris, pas dans ceux de l'agence de Guéret. Ses guichets locaux continueront d'être ouverts comme avant et offriront les mêmes services. En Grèce, ce confort n'existe pas. Les banques étrangères ayant fui, le système hellène de crédit doit gérer seul une montagne d'impayés et de factures douteuses. Il est menacé de paralysie voire de faillite. Il n'a guère le temps de penser aux investissements, même les plus prometteurs.

La Creuse a un troisième avantage sur la Grèce. Ses habitants parlent la même langue, pratiquent la même culture et reçoivent la même formation que ceux des quatre-vingt-quinze autres départements français. En cas de crise, ses jeunes mal payés et ses chômeurs de longue durée peuvent aisément partir pour trouver un travail dans des zones plus favorisées. L'émigration vers Paris, Lyon et Bordeaux a été l'issue la plus fréquente au sous-emploi de la population creusoise depuis deux siècles. Aux jours de grande détresse économique, l'exode a pris un caractère massif. Les Grecs, eux, ont beaucoup de mal à se faire une place dans un autre pays d'Europe. La langue est un grand obstacle ; la formation reçue nécessite souvent d'être complétée ; les différences culturelles dressent des barrières aussi subtiles qu'invisibles. Un déclassement professionnel est difficile à éviter. Et puis, la nation hellène peut-elle se résigner à l'émigration massive et durable de sa jeunesse ?

Au total, la solidarité corrective dans la zone euro est insignifiante si on la compare à la solidarité entre Français ou entre Allemands. Elle se limite à des transferts dérisoires d'« aides régionales » administrées par la Commission de Bruxelles. S'il n'y a pas en Europe de solidarité digne de ce nom, il n'y a pas non plus de citoyenneté commune. En proclamant la naissance d'un « citoyen européen », les pères de l'euro ont inclus dans les traités un mot vide de sens.

La responsabilité des banques

La réalité est pire encore. Les gouvernements allemand et français accusent volontiers les Grecs d'être responsables de leurs malheurs. Leur État a trop longtemps vécu d'emprunts. Mais, s'il a pu le faire au point de dépasser toute mesure, c'est parce que des banques étrangères lui ont consenti des prêts sans davantage de discernement. Il se trouve que ces banquiers peu regardants étaient principalement allemands et français. En toute logique et en conformité avec les termes du traité de Maastricht, ils auraient dû être sanctionnés, eux aussi, par l'inscription de pertes dans leurs comptes. Il n'en a rien été. Dès qu'il leur est apparu que le gouvernement grec ne pourrait pas les rembourser, ils se sont précipités chez Angela Merkel et Nicolas Sarkozy, en les suppliant de leur éviter l'humiliation d'une punition aussi visible.

La chancelière a tranché : elle a préféré l'intérêt germanique au bien commun de l'Europe. Les prêts imprudemment consentis par des établissements privés de Bavière ou de Hesse sont devenus des obligations que l'État grec est tenu de rembourser à la République fédérale allemande. Sarkozy a suivi. Pour plus de sécurité, la Commission de Bruxelles a pris le gouvernement d'Athènes sous sa tutelle. Elle veille à ce que ce dernier s'acquitte scrupuleusement de sa dette. C'est ainsi que le peuple grec est obligé de payer les erreurs de banques étrangères. La solidarité européenne n'est pas seulement sans contenu ; sa proclamation cache une relation inégale dans laquelle les institutions européennes se font l'instrument de l'intérêt des plus forts. Triste aboutissement de « l'espérance européenne ».

Comment en sommes-nous arrivés là ? Puisque la monnaie unique est l'origine des dérives que je viens de décrire, il faut demander des explications aux hommes qui l'ont voulue et organisée. Ils admettent, à mots couverts et à regret, qu'ils ont peut-être vu trop grand et qu'ils ont avancé trop vite. Disons à voix haute et sans contorsion ce qu'ils ont tant de peine à avouer : ils ont été aveuglés par leur orgueil. Emportés par une confiance démesurée dans la toute puissance de leur volonté, ils ont pensé, comme Jacques Delors l'a

proclamé, que « la politique est l'ultime référence » de la zone euro et qu'elle écraserait les lois naturelles de l'économie, de la géographie et de la culture. La réalité leur a résisté. Elle fait éclater l'imposture de leurs promesses. Le peuple grec paye cher de les avoir crus.

Michel Pinton est ancien député au Parlement européen.
